



OPAC DU RHONE
Etablissement public industriel et commercial
Siège : 6 rue Simone Veil 69 530 BRIGNAIS
RCS LYON 779 859 297

MODIFICATIF N°2 à l'AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE
Au titre des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme

Projet de création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) du quartier de Belleroche sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)

Suivant avis administratif, l'Opac du Rhône a informé de l'ouverture d'une concertation publique à compter du 13 février 2020 relativement au projet de création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) du quartier de Belleroche sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS).

La concertation s'est ouverte le 13 février 2020 pour une période de 10 mois.

Or, en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de coronavirus SARS-COV-2, la concertation du publique a été suspendue à compter du 12 mars 2020 jusqu'au 30 mai 2020 conformément aux dispositions de l'article 7 de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 modifiée par l'article 5 de l'ordonnance n°2020-427 du 15 avril 2020 et par l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020.

Dès lors, la concertation est prolongée d'une durée équivalente à la suspension mentionnée ci-dessus. Comme indiqué dans l'avis initial, avant la date de la clôture, un avis administratif sera inséré dans un journal diffusé dans le département et affiché aux mêmes endroits, indiquant la date de clôture effective.

Les permanences techniques initialement prévues les 19 mars 2020 de 9 heures à 13 heures et 19 novembre 2020 de 13 heures 30 à 17 heures 30 sont reportées respectivement au 19 novembre 2020 de 9 heures à 13 heures et au 21 janvier 2021 de 13 heures 30 à 17 heures 30. Elles auront lieu au point informatif situé 90 place Laurent Bonnevey, à Villefranche-sur-Saône, quartier Belleroche.

Pour avis
Le directeur général